

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs d'inscription au colloque RRENAB 2016 « Réseau en Narratologie et Bible » organisé du jeudi 26 mai au dimanche 29 mai 2016 à METZ par le laboratoire ECRITURES sont fixés comme suit :

	Montant	Catégorie(s) de participants
Droits de base (comprenant le dîner de jeudi + les 2 déjeuners vendredi et samedi)	70 €	Tarif normal (hors UL et hors étudiant)
Droits de base + dîner vendredi	90 €	Tarif normal (hors UL et hors étudiant)
Droits de base + dîner vendredi	40 €	étudiants
Droits de base + dîner vendredi	0 €	Enseignants UL
Supplément dîner samedi	25 €	Pour tous
Supplément excursion dimanche (repas+bus)	30 €	Pour tous

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du Laboratoire ECRITURES et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 15 Décembre 2015


Pierre MUTZENHARDT